

Actes du forum

Carrefour 1 : Réduction du temps de travail et création d'emplois

Rapporteuse :
Ghislaine De Smet

1. voir exposé complet du plan RDTT de la CNE :
« Approche macro-économique pour l'emploi et la réduction du temps de travail », par Pierre Pravata et Felipe Van Keirsbilck, septembre 97, Journal du Collectif n°5, page 20 à 23

2. voir exposé complet de ce plan
« Comment créer de 200.000 à 378.125 emplois ? », Journal du Collectif n°6, p 9 à 12.

3. Une note plus détaillée était à disposition des participants aux carrefours, dans la farde des textes préparatoires; elle est disponible sur demande à notre secrétariat, tél. 02- 646.46.33.

1. Introduction

Le carrefour a été introduit par la présentation de différentes propositions en matière de réduction du temps de travail et de création d'emplois.

Raymond Coumont, de la C.N.E., nous a expliqué que la réduction du temps de travail constituait l'un des éléments du pacte social défendu par son syndicat¹. Le principe est basé sur une RDTT à 32h, c'est à dire significative et importante (plutôt vers les 32h : réduction brutale de 4h en fait, à adapter aux spécificités des entreprises), collective et obligatoire, organisée en semaine de 4 jours là où c'est possible, avec embauche compensatoire.

La négociation pour la RDTT doit se faire à deux niveaux : dans le privé et dans le public.

Il y a aujourd'hui un large consensus entre les organisations syndicales, mais celui-ci doit encore se traduire dans les faits sur le terrain. En effet, la RDTT est la première revendication qui tombe dans les négociations collectives... La RDTT ne deviendra une réalité qu'à condition de rencontrer jusqu'à un certain point les exigences des entreprises au point de vue flexibilité et modélisation des horaires.

Dans les discussions sur la RDTT, il faut intégrer la réflexion sur l'encadrement du temps partiel, les réductions du temps de travail sur le temps de la carrière (crédit temps), et intégrer le contrôle sur les heures supplémentaires, déclarées ou non, payées ou « volontaires ». La RDTT doit être défendue sous deux angles : celui de l'amélioration de la qualité de vie pour les travailleurs, et celui de la création d'emploi pour les sans emploi.

Il faut se rendre compte enfin que l'opposition des employeurs par rapport à la RDTT n'est pas liée au problème de son financement, mais qu'il y a une réelle opposition idéologique du patronat. Il est plus facile de contrôler des machines (elles ne font pas grève !) que des personnes... il faut donc réduire au maximum le nombre de travailleurs.

Antonino Lombardo nous a exposé schématiquement son plan de création de 200.000 emplois socialement utiles dans les

communes, à partir d'une cotisation solidarité emploi, destinée à un fonds emploi directement affecté à la création de nouveaux emplois².

Vous trouverez dans le schéma ci-joint l'ensemble de la proposition.

Didier Coeurnelle nous a expliqué les grandes lignes des principes adoptés par ECOLO au point de vue réduction du temps de travail et création d'emplois, à l'A.G. du 23.11.97.

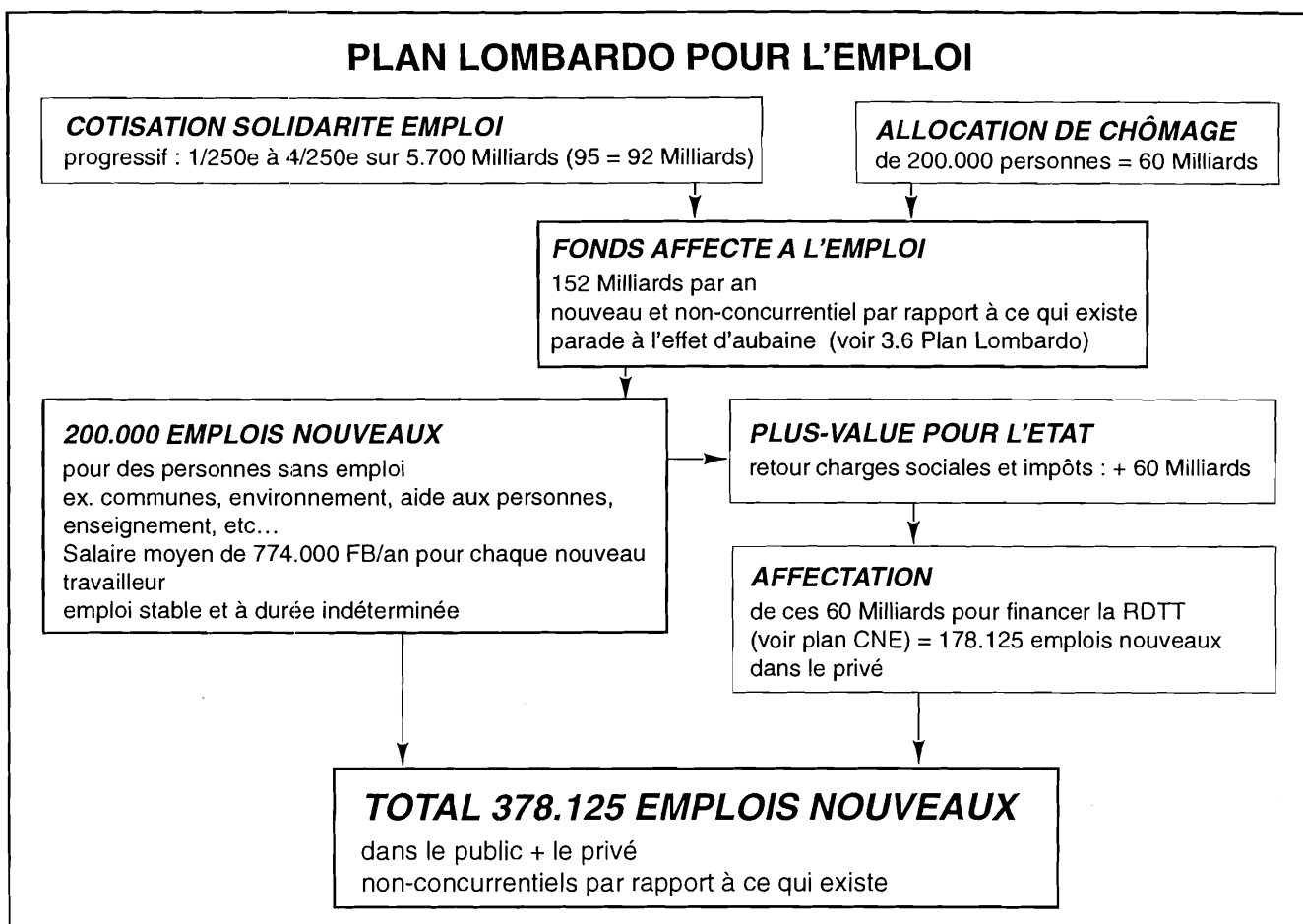
ECOLO propose le vote d'une loi d'orientation traduisant le principe d'une réduction généralisée du temps de travail autour des modalités générales suivantes³ :

- nouvelle norme légale du temps de travail à 32h dans un délai de 4 ans - régime d'incitants fiscaux garantis pour les employeurs (réduction des charges patronales pour tout travailleur dont la durée du temps de travail est réduite) et les travailleurs (allocation d'un incitant fiscal qui garantit aux bas et moyens salaires la totalité de leur pouvoir d'achat);
- embauche compensatoire obligatoire pour toute réduction du temps de travail;
- modalités de mise en place souples, adaptables à chaque secteur et activité, à négocier par les interlocuteurs sociaux (la semaine des 4 jours est une piste intéressante parmi d'autres);
- lutte contre l'abus des heures supplémentaires;
- possibilité conditionnée d'annualisation des 32 heures hebdomadaires;
- modalités particulières pour le secteur des PME, tant en termes de délais de mise en oeuvre que d'application de la réduction du temps de travail;
- incitation pour les pouvoirs publics à montrer l'exemple.

2. Proposition de l'atelier « réduction du temps de travail »

L'atelier a choisi de réfléchir aux modalités possibles du financement de la réduction du temps de travail et de la création d'emplois, plutôt que de se pencher sur les modalités d'application de la réduction du temps de travail.

PLAN LOMBARDO POUR L'EMPLOI



En effet, les divergences existantes sur les modalités opportunes de mise en place de la réduction du temps de travail sont en train de s'aplanir. Un consensus se dessine pour la réduction généralisée du temps de travail, avec embauche compensatoire, sans perte de salaire, se donnant pour objectif les 32h.

Par contre, une des premières objections soulevées contre la RDTT est son coût (même si probablement d'autres blocages de type plus idéologiques sont sous-jacents).

L'atelier s'est centré sur une **proposition de création d'un «Fonds Emploi» au sein de la sécurité sociale, affecté exclusivement au financement de la réduction du temps de travail et de la création d'emplois.**

Le chômage auparavant était conjoncturel, et le fonctionnement de la sécurité sociale basé sur le plein emploi : on a donc mis en place un système d'allocations de remplacement pour les périodes de chômage, dans l'attente d'un nouvel emploi.

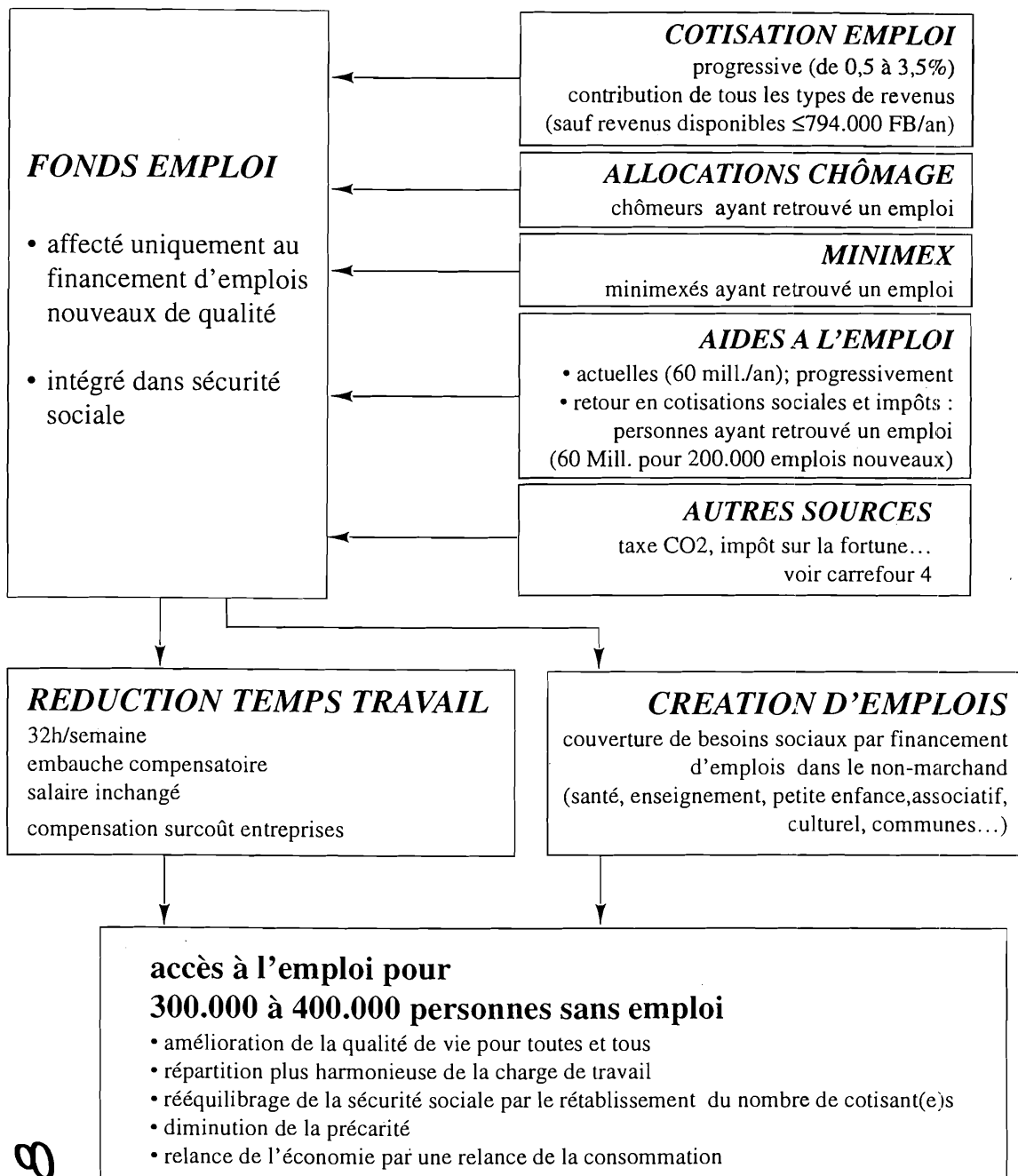
Actuellement ce modèle n'est plus adapté car le chômage est devenu structurel; il y a donc un nouveau rôle à jouer pour la sécurité sociale :

nous proposons un mécanisme structurel pour redistribuer l'emploi, et répartir de cette façon de manière plus équitable la charge de travail et les revenus entre tous. Il s'agit d'un véritable choix éthique de société : la réduction du temps de travail existe de fait, mais avec une répartition inacceptable entre des personnes maintenues dans l'inactivité forcée et d'autres souffrant de conditions de travail de plus en plus stressantes.

Ce « Fonds emploi » est alimenté par diverses sources (voir schéma) :

- **une cotisation emploi**, prélevée de façon progressive (de 1% à 3%) sur tous les types de revenus, épargnant les revenus nets imposables inférieurs à 800.000 FB/an : cette cotisation peut atteindre un montant de 55 milliards à 107 milliards sur les revenus des ménages (selon mode de calcul); les sociétés devraient y contribuer de façon identique.
- **le réinvestissement des allocations de chômage et de minimex** des personnes ayant trouvé un emploi (60 milliards pour 200.000 nouveaux emplois) ;
- **la réaffectation progressive des aides actuelles à l'emploi** (60 milliards par an);
- **de nouvelles aides à l'emploi** possibles par

Forum 7 mars 1998



le retour des impôts et des cotisations sociales des personnes ayant retrouvé un emploi;

- d'autres sources sont possibles: taxe CO2, taxe sur les machines, impôt sur la fortune...

Ce fonds devrait évidemment remplacer progressivement les différents mécanismes mis en place jusqu'à présent en faveur de l'emploi. Ceux-ci ont en effet été mis en place successivement, sont peu coordonnés entre eux, et leur efficacité a été assez réduite. A condition de veiller à l'affectation réelle du fonds au financement exclusif de la réduction du temps de travail et de la création d'emplois, il permettrait de coordonner l'ensemble des mesures, et de mieux surveiller les effets

d'aubaine et les emplois de substitution.

Ce fonds est affecté directement à la création de 200.000 emplois socialement utiles dans les communes et le non-marchand (voir plan Lombardo pour l'emploi, par exemple), et au financement de la réduction du temps de travail qui permettrait l'engagement de **178.000 travailleurs** supplémentaires (voir plan CNE de RDTT dans les entreprises de plus de 50 travailleurs).

Ce mécanisme améliore la qualité de vie de tou(te)s : celle des travailleurs par la réduction de la durée du travail, celle des personnes sans emploi en leur en redonnant un. Il a également de nombreux effets en cascade : augmentation

du pouvoir d'achat d'un grand nombre de personnes et relance de l'économie, rétablissement du rapport de force entre les travailleurs et le patronat par la diminution du nombre de chômeurs, diminution de la précarité.

3. Résumé des discussions au sein du carrefour

● Examen (et évaluation) des mesures pour l'emploi existantes

De nombreuses mesures pour l'emploi ont déjà été prises et ont échoué. Il faudrait notamment savoir pourquoi le Fonds pour l'emploi (alimenté par 0,25% des cotisations sociales) n'a pas atteint ses objectifs.

Le fait que le Fonds Emploi que nous proposons soit intégré dans la Sécurité sociale et affecté (juridiquement) à l'emploi est une garantie pour que l'argent ne soit pas utilisé à autre chose mais il faudra cependant être très vigilant.

Il faut bien préciser que le Fonds Emploi REMPLACE les autres mesures pour l'emploi pour ne pas compliquer encore davantage le paysage des aides à l'emploi et assurer une meilleure coordination. Il faudrait réfléchir à la répartition des tâches entre le Fédéral et les Régions tous les deux compétents dans ce domaine.

Il faut veiller à ce que le Fonds Emploi n'induisse pas les effets d'aubaine, de substitution,...qui touchent les mesures actuelles.

● Remarques concernant les sources de financement du Fonds Emploi

La cotisation emploi est basée sur le revenu des ménages étant donné le système d'imposition actuel, il ne faut cependant pas oublier la revendication de l'individualisation des droits.

Il faut veiller à ce que la contribution de cette cotisation au Fonds soit équitablement répartie entre les travailleurs et les entreprises.

Il a été proposé de rajouter la « taxe machine » dans les autres sources de financement.

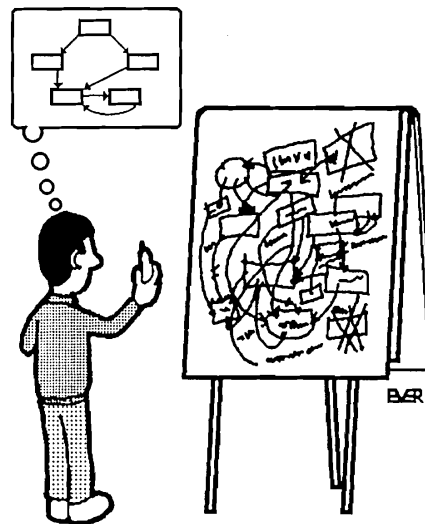
● Le rapport de force

Il faut être bien conscient que le patronat n'a pas intérêt à ce que la réduction du temps de travail avec embauche compensatoire se fasse.

- Il a intérêt à ce que le chômage perdure car

c'est un moyen de pression sur les travailleurs ;

- Il préfère investir dans une machine que d'engager des travailleurs car c'est plus facile à contrôler (pas de revendications, pas de grève, ...);
- Pour un même volume d'heures de travail nécessaire à une production, le patron préfère avoir moins de travailleurs quitte à recourir aux heures supplémentaires car c'est plus facile à gérer, ça coûte moins cher en locaux, en équipement ... sur ce dernier point le système de « partage de poste » pourrait apporter une solution.



● La flexibilité

La flexibilité est souvent avancée comme un moyen de négocier la réduction du temps de travail avec le patronat : on accepte plus de flexibilité en échange de moins d'heures de travail. Il faut rester vigilant : vaut-il mieux travailler 38 heures avec des horaires normaux (en journée, pas le W-E) que 32 heures en ayant d'autres horaires (tôt le matin ou tard le soir, la nuit, le W-E...)?

● Points non développés

- Les aspects internationaux ;
- Développement du crédit temps ;
- Suppression du quotient conjugal comme mode de financement.

● Remarques générales

- La présente proposition n'est qu'un aménagement de la situation actuelle or la poursuite de la réduction du temps travaillé va rendre la redistribution des richesses de plus en plus incontournable;
- Il faut resituer la proposition dans une approche globale.

Carrefour 2 : Ressources et Services garantis

Rapporteuse :
Claire André

1. Commentaires sur l'évolution de la sécurité sociale et sur les C.P.A.S.

Il faut avant toute autre chose exiger qu'on cesse d'aller en marche arrière en matière de protection sociale comme actuellement. Nous retournons progressivement vers le XIXème siècle !

Témoignage pour un C.P.A.S. déterminé. Les C.P.A.S. entretiennent la misère et l'esclavage par le travail. Les personnes qui disposent de diplôme sont mises au travail sans reconnaissance et sans tenir compte de leurs qualifications (application de l'article 60). Sur cette question, les syndicats n'agissent pas suffisamment. Ils bloquent la possibilité de revendiquer.

Le minimex offre des garanties et c'est positif. Les politiques menées par les CPAS sont très différentes d'un endroit à l'autre. Dans le passé, dans une certaine commune, il suffisait de loger une nuit dans une tente Belgacom pour être aidé par le CPAS local.

L'article 23 ainsi que la loi de 76 qui institue les CPAS est une des rares lois en Belgique basée sur la charte des droits de l'homme. Le minimex se distingue au départ du droit au travail mais permet surtout d'inscrire dans un texte légal le droit à un revenu minimum garanti.

L'article 60 (mise au travail des minimexés - à terme, donne droit aux allocations de chômage) permet « des petits tours de carrousel » : on passe de l'article 60 au chômage pour finalement revenir au minimex (si application de l'article 80). La question de la reprise du travail et de l'accompagnement à la reprise de celui-ci sont trop défailtantes. L'article 60 permet aux CPAS de se débarrasser de gens (plus de minimex à payer).

Autre point à aborder : l'égalité des chances.

2. L'article 23

Il faut compléter et rendre plus impératif l'article 23 : le droit à la culture ne doit pas être seulement un droit à consommer de la culture mais

aussi d'être acteur et finalement citoyen. le droit à une vie digne est conditionné par les « obligations correspondantes » de chacun envers la société. Il n'existe aucune définition claire de ces obligations correspondantes. La loi devrait donc compléter cette définition. La question des droits de l'homme se pose directement lorsque les droits humains fondamentaux tels que mener une vie digne, avoir un toit ne sont plus respectés. Cette question est à approfondir. Elle pourrait s'analyser transversalement avec toutes les revendications présentées (à rechercher).

3. Les revendications matérielles

● Revaloriser les revenus de base et garantir leur application à tous les citoyens

L'accès à un revenu minimum reste fondamental. Il existe une grande difficulté pour déterminer de quel montant le revenu doit être augmenté : même les universités se disputent sur ce montant. La question du comment n'est pas encore résolue. L'augmentation des revenus minimums ne peut s'analyser sans faire référence aux autres revenus faibles : temps partiels et salaires minimums. Ce qui est sûr c'est que les minimas sociaux doivent être réévalués.

Pour une intervenante, les chômeurs se plaignent rarement de leurs revenus mais beaucoup plus des tracasseries dont ils sont victimes. Les menaces de sanction font planer sur eux un risque d'insécurité totale. Les chômeurs sont prévenus de la sanction (perte de leurs revenus) 3 à 4 mois à l'avance; la procédure de recours dure plus longtemps et la sanction est exécutoire même si le recours n'a pas encore abouti (et cela peut durer plusieurs mois). D'autre part, pour elle, vu la situation économique, exiger une augmentation des revenus lui paraît angélique. Ce débat ne lui paraît pas rassembleur. Or unifier est nécessaire.

Quand l'administration se trompe (comme par exemple lorsqu'elle octroie des allocations familiales trop hautes), le remboursement est exigé immédiatement. Dans le cas contraire, le remboursement ne se fait pas aussi rapidement.

● **Pouvoir coupler revenus et activités devrait être autorisé**

L'activité bénévole est sujette à trop de paperasses (un papier doit être rempli plusieurs fois par an !). La procédure qui la concerne devrait être simplifiée. Si un chômeur repeint ses châssis, il risque des ennuis car il revalorise son bien (s'il s'agit de sa maison) ou est suspecté de travail au noir. Les poursuites envers les artistes qui ont écrit un livre ou peint un tableau se succèdent. Il est inacceptable d'être forcé à l'inactivité. Les chômeurs pourraient être « activés » mais ne pourraient pas « s'activer par eux-mêmes ». Le droit à une occupation, à une activité créatrice, à l'initiative, à pouvoir aider quelqu'un ponctuellement (aide gratuite) est loin d'être suffisant actuellement. Il doit être accru. D'autant plus que les chômeurs et les minimexés ne sont pas responsables de la crise de l'emploi.

Les salariés ont droit à un défraiement lorsqu'ils ont un mandat dans un conseil d'administration ou autre. Pourquoi les allocataires sociaux n'y auraient-ils pas eux aussi droit ? Ce qu'il faudrait interdire c'est le travail sous-payé.

Une intervenante s'insurge contre certains abus : mère au foyer qui vient au bureau de pointage en golf GTI ou des enfants qui disposent de beaucoup d'argent de poche. Quelqu'un lui fait remarquer que les chômeurs profiteurs sont peu nombreux.

Il faut insister sur le fait que des droits existent et qu'ils doivent être préservés.

● **L'allocation universelle en question**

L'allocation universelle a fait l'objet d'un atelier au sein du Collectif. Les personnes qui y ont participé n'ont pu trouver un consensus à son sujet. Trop d'effets pervers risquent d'apparaître : plus grande précarisation (même effets auxquels Karl Polanyi fait référence pour le Comté de Speenhamland à la fin du XVIIIème siècle (cfr texte les différentes approches qui existent à propos de l'augmentation des minimas sociaux), diminution des revenus, ...

Ce débat n'est pas repris dans les revendications à discuter aujourd'hui mais plusieurs personnes l'évoquent et les avis sont fort divergents. De plus, les interlocuteurs ne font pas référence au même projet. Aussi, il n'est pas possible d'en discuter valablement.

● **l'accès aux transports gratuits pour les sans emploi, minimexés,... et pour les petits salaires**

Les ministres disposent de la gratuité des transports et pas les minimexés et les chômeurs. Il s'agit d'une inégalité flagrante. Il y a là un dysfonctionnement vu la disproportion qui réside entre leurs revenus.

Une personne s'oppose à l'idée de revendiquer la gratuité des transports car s'il y a difficulté d'accès aux transports en commun c'est bien parce que les revenus sont insuffisants ce sont donc eux qui posent problème et non pas la gratuité des transports. Si cette gratuité était accordée aux minimexés et aux chômeurs, elle devrait aussi concerner les bas revenus.

En Wallonie, certains services accordent la gratuité aux chômeurs et minimexés mais la procédure pour l'obtenir est lourde : il faut se rendre avant le déplacement et après au bureau en question. En Flandre, Hasselt applique déjà la gratuité et la commune de Fouron y pense. Les Tec flamands accordent aux chômeurs des billets de bus à 50 FB.

Les chômeurs de province éprouvent de grandes difficultés à se rendre à une réunion à Bruxelles (même vers le 10 du mois) vu la faiblesse de leurs moyens financiers.

● **Les décisions doivent être suspensives - la pénalisation ne peut être appliquée qu'après le jugement**

Ceci est une mauvaise formulation. Autre formulation proposée : « Toute sanction entraînant la privation d'un droit à une allocation ne doit être applicable qu'après épuisement de toutes les voies de recours légalement prévues; les éventuels remboursements doivent être exigés moyennant des délais raisonnables, et en tout cas en respectant la quotité insaisissable générale. »

4. Droits des sans emploi

● **La présomption d'innocence**

Cette revendication est à mettre en avant. Il est important de garantir la présomption d'innocence face à l'administration et de ne pas être considéré d'emblée comme suspect comme c'est le cas trop souvent actuellement.

Tout justiciable a ce droit, nous ne voyons pas pourquoi il n'en serait pas de même pour les assurés sociaux comme les minimexés. Ces derniers n'ont pas ce droit : ils sont sanctionnés directement.

Sanctionner quelqu'un qui a peu de moyens le condamne à la misère. C'est à éviter absolument. Pour les sanctions, la réflexion doit continuer. Quels types de sanctions devraient être prononcées : travaux collectifs ou autres ? La lenteur des tribunaux (2 ans voire plus) pour la conclusion d'un dossier compliqué et repousse dans le temps le remboursement. Il s'en suit un mécanisme de boomerang : avoir à rembourser les 2 ans d'allocations perçues indûment suite au recours négatif devant le tribunal.

- **Supprimer le cumul des pouvoirs de l'ONEM (fonctions législatrice, exécutive et sanction)**

Il est anormal que l'ONEM ou les CPAS ouvrent le droit et le contrôle.: fort consensus sur ce point au sein du carrefour.

Les jugements sont rarement favorables aux chômeurs. Il y a de nombreuses situations d'injustice connues.

- **suppression du statut de cohabitant, de l'article 80¹, individualisation des droits**

L'article 80 devrait être supprimé : unanimité sur ce point ! Les tracasseries que provoquent les visites domiciliaires des contrôleurs de l'ONEM sont profondément inutiles et injustes. Certains chômeurs, chefs de famille craignent de perdre de l'argent si l'individualisation des droits était appliquée. Ils ont peur de voir leurs revenus baisser. Celle-ci doit donc être appliquée sans baisse de revenus.

Le contrat d'intégration (dans les CPAS) est aussi une mesure à supprimer. Une liste énumérant tout ce qui est possible de supprimer devrait être constituée.

Les assistants sociaux culpabilisent les jeunes qui quittent leurs parents. Or, le droit à la liberté, n'est-il pas fondamental ?

- **Le droit à la solidarité**

Pouvoir accueillir/être accueilli (par) un membre de sa famille ou un(e) ami(e) (chez soi), lorsqu'on est chômeur ou minimexé, devrait être en vigueur : il manque (cfr arguments qui plaident en faveur de l'augmentation des minimas sociaux).

Il faudrait avant tout arrêter de détricoter tout ce qui existe en matière de législation sociale. Les droits minimaux (à détailler) existent, même une sanction ne peut les supprimer : impossibilité de saisir en-dessous d'un certain

montant (quotité insaisissable).

Remarquons que l'individualisation des droits existait à l'origine et a été appliqué pendant de nombreuses années (+/- 25 ans). Les statuts de cohabitants et d'isolés ont été créés par après. Il y a environ 20 ans, les jeunes avaient droit à leur allocation dès la sortie de leurs études. Aujourd'hui, le stage d'attente des jeunes existe et a été même rallongé. En conséquence, les droits individuels devraient être rétablis par fidélité aux principes de la sécurité sociale, négociée pendant la guerre (dans la résistance).

- **L'application effective de l'adresse de référence**

Ne pas confondre sans abri et sans domicile légal. La perte de son adresse légale entraîne la perte d'autres droits. **Pouvoir se domicilier dans une association** permettrait de récupérer ses droits ou de ne pas les perdre. Pour demander la domiciliation dans un CPAS, il faut d'abord être rayé du registre de population. Cela peut prendre 6 mois ou plus (voire parfois des années). Être rayé est aujourd'hui assimilé à une punition. Cette obligation est un obstacle difficilement franchissable pour ceux qui veulent sortir des homes ou autres asiles.

- **L'organisation d'une meilleure information de tout un chacun de ses droits**

Y-a-t-il un flou organisé autour de la **législation chômage/Onem** ? Un chat n'y retrouverait pas ses jeunes. Il faut dénoncer sa complexité et **exiger sa simplification**. Quand on ne connaît pas ses droits, il est difficile de revendiquer. D'ailleurs, peu de gens arrivent à revendiquer. Évocation du cas de personnes âgées qui vivent avec un revenu inférieur au revenu minimum d'existence sans savoir qu'elles ont droit à un complément de revenus. C'est la commune qui est censée donner l'information au moment de l'introduction du dossier pension-CPAS. Dans certaines communes, il est clair que la transmission des informations fonctionne mal et qu'il n'y a aucune contrainte à cet égard. La commune de Jodoigne a été récemment condamnée.

Nombre de sanctions sont données non pas suite à une erreur que le chômeur ou le minimexé aurait commise mais bien parce qu'une information n'a pas été transmise correctement.

Donner l'information devrait être obligatoire sous peine de sanctions. La personne qui est censée traiter le dossier doit être responsabilisée par rapport à la communication des informations. Des sanctions devraient être

prévues si celles-ci ne sont pas données correctement.

Il ne faut pas assommer d'obligations mais plutôt exiger une information correcte.

● Nommer un ombudsman

Aurait pour avantage de se rendre compte plus précisément de ce qui se passe au niveau de l'Onem, des C.P.A.S. (rapport d'activités). Dans la pratique, les différents ombudsman mis en place ont donné de bons résultats.

● L'accès au dossier personnel devrait être autorisé avant toute audition

Ainsi qu'à l'ensemble de toutes les pièces qui concernent la personne. Il permettrait de vérifier les erreurs d'encodage (il y en a beaucoup). Il permettrait aussi de se défendre. N'est-il pas paradoxal de voir l'Onem se permettre de violer la vie privée mais refuser l'accès aux informations qui concernent ceux qu'ils contrôlent. Les enquêtes ne concernent pas seulement les visites domiciliaires mais aussi les dénonciations (anonymes ou pas) et les enquêtes de voisinage. Pouvoir savoir de quoi et par qui on est accusé permettrait de se défendre. Le non accès à son dossier bafoue donc le droit à la défense.

● Le respect de la vie privée et l'inviolabilité du domicile

Les sans emploi, les minimexés doivent être considérés comme des citoyens à part entière. Les visites au domicile des sans emploi et minimexés sont réprochées à l'unanimité. Elles violent la vie privée des gens. Elles sont complètement illégales. Pour rentrer chez quelqu'un, les contrôleurs doivent être en possession d'un mandat. Les chômeurs le savent de plus en plus et n'ouvrent plus leur porte aussi facilement qu'avant. Elles devraient être interdites. Les contrôles pourraient tout aussi bien se faire à partir d'une invitation dans les bureaux de l'Onem.

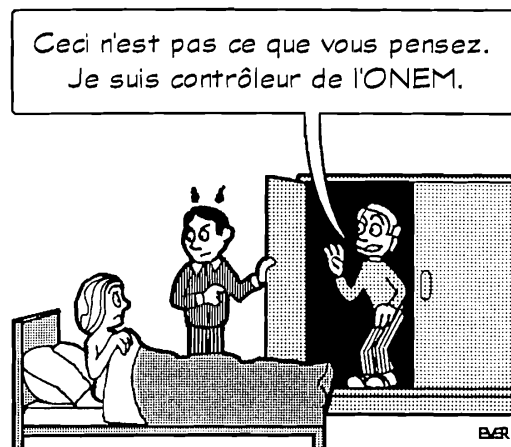
Le Ministre De Clercq reconnaît l'illégalité de ces visites domiciliaires mais Miet Smet considère que ce pouvoir appartient aux administrations (mesure proactive comme à la gendarmerie...).

Les contrôleurs rentrent chez les gens sans dire qui ils sont et posent des questions comme si de rien n'était tout en étant très aimables. Les chômeurs sont contraints à signer le document attestant du contrôle sans pouvoir disposer d'un délai de réflexion.

Un chômeur a été exclu alors que le contrôleur n'est pas rentré chez lui. Il y avait trois sonnettes et c'est son père qui est venu ouvrir.

Les contrôleurs de l'Onem n'ont pas de fonction de police. Faire pression de la sorte (obligation de signature immédiate) n'est pas admissible. Un délai raisonnable pour signature devrait être octroyé (cfr le droit commercial).

L'extension des lois contre le travail au noir a eu pour effet le renforcement des contrôles domiciliaires. Il y a d'autres moyens pour lutter contre celui-ci. Donner un revenu décent pour vivre en serait un. Comment oser condamner quelqu'un qui accepte un petit boulot pour seulement survivre.



● La représentation spécifique des sans emploi

Cette revendication est reprise à la fois dans celles d'AC! (Agir ensemble contre le chômage) et du MNCP (Mouvement national des chômeurs et précaires). L'atelier « Comment mobiliser les sans emploi et les précaires » a réfléchi à cette question pendant plus d'un an et a abouti à un projet de « lieu de parole pour les sans emploi et les précaires »² basé sur 3 principes: convivialité (briser l'isolement social), liberté de parole et autonomie, solidarité.

Avoir un local pour se rencontrer est primordial pour que les sans emploi et précaires puissent s'organiser par eux-mêmes. Le local ne servirait pas qu'à rechercher un emploi. « A quoi sert de chercher un travail quand il n'y en a pas ? » Beaucoup de chômeurs expriment leur ras-le-bol à cet égard. Jean Peeters fait remarquer que le Front SDF a la même revendication. Quand les minimexés se regroupent, ils trouvent eux-mêmes des solutions.

Pouvoir informer de ce que fait le groupe de sans emploi implique le **droit d'affichage et de diffuser des informations** dans les files

2. renseignements au secrétariat du collectif, 02- 646.46.33.

Forum 7 mars 1998

de pointage ou autres lieux où se réunissent les sans emploi et précaires. Les locaux, la diffusion de l'information doivent être mis en place aux frais de l'Etat (commune, ...).

- **Des mécanismes pour repérer les personnes en grande difficulté via des responsables de quartier**

Ce point apparaît comme dangereux et donne des frissons à quelques-uns en pensant à la gestapo ou au contrôle par chefs de blocs en Russie ou en Chine. Il serait plus intéressant d'améliorer l'information plutôt que d'avoir recours à des contrôles sociaux. Cette idée est rejetée.

4. Les revendications liées au travail

- **L'accès aux offres d'emploi doit être complètement gratuit**

Un agent de l'Orbem a indiqué récemment à un chômeur que s'il voulait obtenir des offres d'emploi mises à jour, il n'avait qu'à se rendre dans un cybercafé... Or, la consultation des offres d'emploi dans un cybercafé n'est pas gratuite loin s'en faut !

L'accès à un téléphone gratuit et à une photocopieuse gratuite dans chaque commune permettrait d'aider les sans emploi dans leur recherche d'emploi.

- **Le respect et l'application d'une norme « emploi convenable et de qualité »**

jugée selon le type de contrat et de barème. La notion « d'emploi convenable et de qualité » est à approfondir. Éviter les confusions. Elle n'est pas reprise dans un texte légal mais elle est basée sur la jurisprudence. L'Onem a elle-même ses règles en la matière. Pour réfléchir à cette question, il est important de connaître celles-ci pour pouvoir les critiquer et faire des propositions pour les améliorer.

Si quelqu'un se présente pour un emploi et fait une remarque quelconque sur celui-ci comme par exemple : la difficulté d'aller rechercher à temps son enfant à la crèche ou la difficulté d'accès, il arrive fréquemment que le tribunal

le condamne pour « refus de travailler » alors qu'il ne s'agit aucunement d'un refus.

La notion d'emploi convenable pourrait être inversée c'est-à-dire vue à partir du travailleur. Il doit pouvoir refuser un mi-temps ou le travail dans un lieu insalubre. La jurisprudence en cette matière régresse de plus en plus y compris devant les Tribunaux.

Attention à la manière de mettre tout le monde sur le même pied. La flexibilité peut parfois être intéressante.

- **Le refus de l'obligation de travailler pour justifier les allocations de chômage, minimex**

Mauvaise formulation ! Mieux : le refus de l'activation du droit aux allocations de chômage ou de minimex. La nécessité de travailler n'est pas vue de la même façon par tous : certains y attachent beaucoup d'importance ; d'autres la relativisent.

Textes préparatoires contenus dans la farde du forum :

- l'article 23 de la Constitution;
- une brève présentation des différents revenus minimums qui existent en Belgique
- des arguments qui plaident en faveur de l'augmentation des minimas sociaux
- les différentes approches concernant l'augmentation des minimas sociaux
- trois étapes de l'évolution de la protection sociale
- la désagrégation du tissu social américain des années 80 à aujourd'hui et comparaison avec la Belgique
- « Quel devrait être le niveau minimum des ressources garanties à (presque) tous ? »
texte des nouveaux socialistes utopistes.

Ces différents textes sont disponibles à notre secrétariat, tél. 02-646.46.33.

Carrefour 3 : Les formations et l'accès à l'emploi

Face à la problématique du chômage, le nouveau credo est maintenant la « formation tout au long de la vie ». Est-ce à dire que la cause principale du chômage est le manque de qualification des sans emploi ? Ce serait aller bien vite en besogne.

1. Trois constats

1. Il n'y a pas assez d'emplois - qualifiés ou non qualifiés - pour que tous ceux et celles qui en cherchent en trouvent un

Surtout s'ils l'espèrent à temps plein, avec un contrat en bonne et due forme, avec un salaire correct et pour une durée indéterminée.

Les plaintes - complaisamment diffusées à tous les vents - des patrons qui ne trouveraient personne à engager pour certaines spécialisations pointues (ou pour des métiers exercés dans des conditions rebutantes) mériteraient à tout le moins une évaluation chiffrée contrôlable et une analyse qualitative critique.

L'expérience vécue par les demandeurs d'emploi est tout autre. Lorsque la moindre offre d'emploi suscite des dizaines ou des centaines de candidatures, le prétexte de la formation insuffisante, trop élevée (!) ou trop peu à jour est un critère de tri facile et un faux-fuyant pratique vis-à-vis des demandeurs qui cherchent à savoir pourquoi leur candidature est rejetée.

A supposer même qu'il y ait un fond de vérité dans les allégations des employeurs, faut-il rappeler que jusque dans les années '70, ceux-ci trouvaient normal de former le personnel qu'ils engageaient ? Dans une situation proche du plein emploi, ils ne s'attendaient pas à voir sortir des écoles des diplômés directement opérationnels et ils ne répugnaient pas à former sur le tas des personnes au départ non qualifiées.

D'autre part, pas mal d'emplois pour lesquels les employeurs prétendent ne pas trouver de candidats sont assortis de salaires de misère, d'horaires intenable et de conditions de travail indignes qui font que les personnes sans emploi ont bien raison de les refuser. Ce n'est donc pas la formation qui est inadéquate mais bien

les emplois qui ne sont pas convenables (au sens plein du terme et non pas au sens que lui donne l'ONEm).

2. L'enseignement obligatoire est loin de fournir à tous et à toutes les connaissances, les savoir-faire et le savoir-être nécessaires pour s'insérer socialement et professionnellement

Ce qui renvoie trop de jeunes adultes vers des formations de la seconde chance dont ils n'auraient pas dû avoir besoin.

Le système scolaire devient de plus en plus inégalitaire, avec des écoles bien cotées pour une « élite » et des écoles poubelles pour « les autres ». Les exclusions en cascade (de l'enseignement général vers le technique ou le professionnel puis vers l'apprentissage ou la formation en alternance) envoient de plus en plus de jeunes dans des orientations non seulement sans issue vers le marché de l'emploi mais qui en outre ne leur donnent pas les outils nécessaires pour se construire en tant qu'individus.

D'une part, le système d'orientation par l'échec a pour effet de dévaloriser les filières d'enseignement axées sur le manuel alors qu'elles ont (ou pourraient avoir) leur utilité en termes d'emploi et qu'elles correspondent à des aptitudes tout aussi respectables que les aptitudes intellectuelles.

D'autre part, le fonctionnement même de l'école y rend l'apprentissage de la citoyenneté impossible. Comment pourrait-on apprendre la démocratie dans un lieu de mensonge (où l'on dit par exemple aux élèves qu'ils sont là pour se préparer à un emploi alors qu'il n'y a pas d'emploi) et de non-droit (où les élèves sont soumis à l'arbitraire, où ils ne sont pas sujets de décision..., comme l'explique très bien, entre autres, Bernard Defrance).

En alignant ces constats, nous ne jetons pas la pierre aux enseignants, qui sont eux aussi objet de l'arbitraire, qui font ce qu'ils peuvent avec les faibles moyens qui leur sont donnés et qui ne sont pas formés pour répondre aux défis auxquels les évolutions de la société les confrontent.

Rapporteuse:
Marie-Rose
Clinet (Réseau
Flora)

FORUM 7 mars 1998

1. Les travailleurs aux compétences dépassées qui risquent le licenciement

3. Il n'y a pas suffisamment de formations pour répondre aux besoins des sans emploi actuels et futurs

L'enquête européenne d'Eurostat (l'office central de statistiques de l'Union européenne) sur la main d'œuvre réalisée au printemps 97 montre que seulement 8,1 millions d'Européens âgés de plus de 30 ans ont suivi des cours ou une formation au cours des quatre semaines précédant leur interview (6,3 millions d'employés, 0,5 millions de chômeurs et 1,3 millions d'inactifs, cad de retraités, d'étudiants et de femmes au foyer). Les pourcentages les plus élevés de formés se trouvent dans les pays nordiques (17,6% en Suède), tandis que la Belgique se situe à l'autre bout de l'échelle (2,7%) en compagnie du Luxembourg (2,6%), de l'Espagne et du Portugal (2,1%), de la France (1,6%) et de la Grèce (0,4%). On a constaté aussi que l'accès à la formation continue est inégalement réparti entre les travailleurs et les chômeurs, les cadres et chefs d'entreprise et les travailleurs manuels, les travailleurs qualifiés et les travailleurs moins qualifiés, les travailleurs récemment engagés et ceux qui sont depuis longtemps dans l'entreprise.

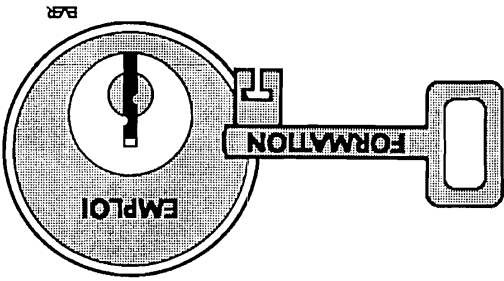
Les propositions de la Commission de fixer des critères communs au niveau européen pour démocratiser l'accès à la formation continue ne soulèvent l'enthousiasme ni des Etats membres ni du patronat européen. Au Sommet européen de Luxembourg, les Etats membres ont seulement accepté de faire en sorte que le pourcentage de chômeurs à qui l'on propose une formation passe d'une moyenne de 10% à 20% au cours des cinq prochaines années.

2. Trois raisons de se poser des questions

1. Se former sous la contrainte ?

La traduction par notre ministre de l'emploi et du travail de l'objectif adopté au Sommet de Luxembourg a de quoi laisser perplexe. Le modèle danois qui la fascine (où un tiers des jeunes chômeurs menacés d'exclusion s'ils ne se formaient pas ont trouvé eux-mêmes une formation ou un travail) semble difficile à importer dans la mesure où le Danemark et la Belgique diffèrent fondamentalement tant pour ce qui concerne l'état de leurs marchés de l'emploi que pour ce qui concerne le niveau des allocations de chômage.

Mais peut-être le détournement de ce modèle permettrait-il de répondre aux exigences européennes en les interprétant au désavantage des sans emploi. En effet, comment et avec quels moyens la Belgique pourra-t-elle faire passer le taux de formation de ses chômeurs à 20% en 5 ans ? En proposant des formations pièges, avec à la clé une exclusion du chômage pour « refus de formation convenable » ? La formation ne serait alors qu'une arme de plus dans l'arsenal de lutte non pas contre le chômage mais contre les chômeurs. Ou en multipliant les formations « n'importe quoi », sans perspectives réelles, mais qui auraient le mérite d'occuper les chômeurs pour les empêcher de réfléchir à leur sort et de s'organiser pour se révolter.



2. Améliorer le parcours d'insertion sans aller jusqu'à améliorer les débouchés vers l'emploi ?

Certains points dans l'organisation du parcours d'insertion sont incontestablement intéressants. Citons l'ambition de rendre l'insertion des demandeurs d'emploi sur les formations plus accessible et plus complète, ainsi que la volonté de donner la priorité à leurs intérêts par rapport aux intérêts des offreurs de formation.

Mais fallait-il construire un édifice aussi sophistiqué pour rationaliser et clarifier le parcours de formation si celui-ci ne débouche pas sur des emplois ? En effet, sous prétexte du morcellement des compétences entre les différents ministères à un même niveau de pouvoir, les responsables du volet formation de l'insertion ne se sentent pas concernés par le volet emploi. Or, s'il n'y a pas plus d'emplois potentiels en bout de course, à quoi cela sert-il de se qualifier professionnellement le plus vite et le mieux possible ?

Par ailleurs, la Belgique est le seul Etat membre de l'Union européenne qui oblige les

organismes de formation à s'inscrire dans le concept européen de parcours d'insertion sous peine de ne pouvoir bénéficier des fonds européens. Cette contrainte vient s'ajouter aux conditions de reconnaissance des formations qui tendent à transformer les associations spécialisées en simples exécutants de politiques décidées sans eux, tout en faisant obstacle à la formation de personnes sans emploi motivées mais qui n'ont pas le « bon » statut ou la durée de chômage voulue. De plus cette inscription dans un parcours qui a l'emploi pour finalité renforce la marginalisation des formations qui s'adressent à des personnes ne pouvant ou ne voulant pas aller vers le marché de l'emploi mais qui ont pourtant bien besoin d'accroître leurs capacités à organiser leur vie.

3. Tabler sur la formation en alternance ?

Le modèle de la formation en alternance (addition d'un temps de formation et d'un temps de travail en entreprise) nous vient d'Allemagne et semble maintenant considéré chez nous comme une sorte de panacée (au moment même où les Allemands attirent l'attention sur la difficulté de trouver suffisamment d'employeurs pour jouer le jeu...).

En Belgique, l'expérience des CEFA (Centre de formation en alternance) est loin d'être concluante à grande échelle, malgré ses aspects positifs (travail avec des petits groupes, suivi individuel des stagiaires, caractère concret de l'apprentissage). Ce qui pose problème est le volet travail, les employeurs étant réticents à fournir un contrat aux stagiaires, ou alors en opérant une sélection tellement féroce que l'on se demande s'ils ont bien saisi que l'enseignement en alternance fonctionne comme une dernière chance pour ceux qui ont été victimes des exclusions en cascade évoquées ci-dessus.

3. Trois pistes de revendications

Remarques introductives

- Qu'il s'agisse de l'enseignement obligatoire, de l'enseignement de la deuxième chance ou de la formation en entreprise, nous dénonçons le décalage entre les principes énoncés au niveau politique et la réalité vécue sur le terrain.
- Dans ces trois domaines, nous insistons pour que les pouvoirs en place, et principalement le pouvoir politique, agissent en concertation avec les acteurs de terrain: enseignants, associations, bénéficiaires..., au lieu

d'imposer des décisions désincarnées et dont ils ne supportent ni les conséquences, ni la responsabilité (vu l'absence de contrôle réel par le parlement).

A. Revendications concernant l'enseignement obligatoire

- **Nous demandons de définir une politique résolue et de dégager des moyens conséquents**

pour prévenir la perpétuation des problèmes qui se posent aujourd'hui et pour répondre aux besoins des personnes actuellement confrontées à ces problèmes.

Prévention

- Il faut prévenir l'échec scolaire en prenant en compte l'étudiant comme une personne à part entière, notamment grâce à la remédiation polyvalente et à la pédagogie différenciée.
- Il faut prévenir l'illettrisme, notamment en installant une concertation entre l'enseignement et les associations spécialisées dans l'alphabétisation (qui disposent d'une expérience et de personnes ressources qui pourraient être utiles à l'école).
- Il faut éviter les exclusions en cascade et la dualisation de l'enseignement, notamment :
 - en revalorisant l'enseignement professionnel : celui-ci devrait être choisi, au lieu d'être l'enseignement où l'on arrive par échecs successifs dans les autres filières (cette revalorisation passe aussi par les salaires liés aux métiers que l'on y apprend);
 - en évitant les choix d'options prématurés qui provoquent des orientations erronées et la sélection par l'échec.

Traitement des problèmes existants

- Nous refusons qu'il y ait une génération sacrifiée. A côté de la politique de prévention et des moyens qui doivent lui être consacrés, il faut aussi se mobiliser et dégager des moyens pour répondre aux besoins des jeunes qui vont bientôt sortir de l'enseignement obligatoire sans y avoir acquis le savoir, le savoir-faire et le savoir-être nécessaires pour construire leur vie, parce qu'ils sont en situation d'échec et/ou qu'ils ont été relégués dans des écoles ou des classes poubelles.
- **Nous considérons qu'un des rôles essentiels de l'école est de former à la citoyenneté**

(c'est-à-dire de former des personnes capables d'avoir une réflexion politique et sociale). Cela ne peut se faire de manière théorique, mais cela suppose une autre organisation de l'école, avec des enseignants capables d'animer des groupes. Comme les enseignants ne sont pas formés à cela pendant leurs études, il faut prévoir de la formation continue dans ce sens et revoir la formation de base des futurs enseignants.

Plus fondamentalement, la citoyenneté et la démocratie ne peuvent s'apprendre dans une école qui resterait un lieu de mensonge et de non-droit. Pour changer cet état de fait, nous suggérons de se servir des outils existants : faire appliquer la charte des droits de l'enfant dans les écoles, donner un contenu effectif à des organes tels que les conseils d'élèves ou les conseils de participation (de telle sorte qu'ils ne soient pas des simulacres de démocratie, plus néfastes qu'utiles pour son apprentissage, mais des lieux d'exercice réel de celle-ci).

● **Où trouver les moyens nécessaires?**

— *Des moyens peuvent être dégagés au niveau de l'Etat*

Il faut débloquer les carcans budgétaires, autrement dit permettre aux ministres de faire de la politique au lieu de se limiter à gérer de prétendues contraintes économiques imposées artificiellement. Rappelons que de toutes façons, le contribuable finira par payer: autant que ce soit pour mettre l'école en condition de jouer son rôle convenablement, plutôt que pour remédier dans l'urgence aux problèmes qu'elle n'aura pu contribuer à prévenir.

— *Des moyens doivent venir des entreprises.*

Le patronat doit être replacé devant ses responsabilités, de telle sorte qu'il considère à nouveau la formation comme un investissement qui lui incombe et non plus comme un coût à renvoyer à la société. Les entreprises doivent notamment contribuer à financer l'équipement des écoles techniques et professionnelles pour que celles-ci puissent former les élèves aux technologies actuelles.

— *Le manque de moyens financiers n'empêche pas d'agir sur certains problèmes.*

Par exemple, pour améliorer l'apprentissage de la citoyenneté à l'école, une réelle volonté politique soucieuse de se traduire en actes concrets sur le terrain est plus nécessaire que de l'argent en plus.

B. Revendications concernant la formation de la deuxième chance

● **Nous refusons la formation forcée**

Un dispositif comme le plan d'accompagnement des chômeurs peut avoir des effets positifs en amenant des personnes qui n'y seraient pas allées d'elles-mêmes vers des formations, mais ce n'est vrai que si chaque personne concernée reste libre d'accepter ou de refuser telle ou telle offre de formation qu'elle découvre ainsi. La formation est une démarche personnelle que les pouvoirs publics doivent faciliter mais à laquelle ils ne peuvent contraindre.

En d'autres termes, les allocations de chômage sont un droit; la formation est un autre droit et le premier ne peut pas être subordonné au second. Nous refusons la culpabilisation des sans emploi prétendument pas assez ou mal formés: si tous les sans emploi étaient hautement qualifiés, toutes choses restant égales par ailleurs, ils n'en seraient pas moins chômeurs.

● **Nous voulons que toute personne sans emploi puisse bénéficier d'une formation professionnelle**

Qu'elle ait le choix entre plusieurs possibilités, que les formations soient organisées en lien avec les besoins du marché de l'emploi (pour autant que l'on puisse les définir de manière assez opérationnelle), que les formations se fassent en partenariat avec les entreprises et qu'il y ait un accompagnement de la personne formée jusqu'à ce qu'elle ait effectivement trouvé un emploi. Si une formation professionnelle ne débouche pas sur un emploi, la personne qui l'a suivie doit obtenir un dédommagement financier (éventuellement sous la forme d'une prolongation de son droit à des allocations de chômage complètes).

● **Nous réclamons le droit à l'éducation indépendamment d'un objectif étroit d'insertion professionnelle**

Savoir lire et écrire est un droit pour tout le monde, de même que se former à être un citoyen conscient et actif. Si tel est son besoin prioritaire, toute personne doit avoir la possibilité de faire le point et de développer un projet personnel. L'éducation permanente ne peut être réservée à la frange économiquement ou culturellement fortunée de la population.

- **Nous voulons que le droit d'accès à une formation ne soit pas subordonné au fait d'être dans un certain statut depuis un temps déterminé**

susceptibles d'être engagés par le secteur (faute de quoi il devrait être remis dans un fonds commun affecté au financement de formations non liées à un secteur particulier).

- **Nous voulons que la personne sans emploi qui fait l'effort de se former ne soit pas pénalisée au niveau de ses revenus**

Par exemple que l'indemnité de 40 F par heure versée dans le cadre de certaines formations ne soit pas déduite du minimex, comme cela se fait dans certaines communes.

- **Nous voulons que les entreprises soient obligées d'engager des personnes qui se forment en alternance**

(et pas uniquement celles qui sont a priori les plus facilement employables) et de mettre en place un suivi efficace de leurs prestations sur le terrain. Ceci peut se faire par des primes ciblées ou par d'autres systèmes à étudier.

- **Nous voulons la valorisation des acquis non sanctionnés par des diplômes.**

- **Nous voulons que les chômeurs puissent suivre des formations de plein exercice sans perdre le bénéfice de leurs allocations**

pour accéder aux hautes qualifications où il manque, paraît-il, des travailleurs.

- **Nous voulons que tous les organismes de formation soient associés à l'élaboration des politiques et des systèmes de formation,**

donc pas seulement ceux qui relèvent des pouvoirs publics, y compris l'enseignement obligatoire).

C. Revendications concernant la formation en entreprise

- **Nous voulons que les aides aux entreprises soient subordonnées à une obligation de formation continue**

de leur personnel en place pour éviter sa déqualification face à l'évolution technologique et commerciale. Il s'agit ainsi d'éviter que les primes à l'embauche aient pour effet pervers le licenciement de travailleurs en place.

- **Nous sommes favorables à une obligation pour les entreprises de consacrer un pourcentage déterminé de leur chiffre d'affaires à la formation de leur personnel,**

indépendamment de toute aide.

- **Nous demandons que l'argent qui dort dans certains fonds sectoriels soit effectivement mobilisé pour la formation du personnel**

du secteur ou de demandeurs d'emploi

Forum 7 mars 1998

Carrefour 4 : financement et choix politiques

Rapporteuse :
Nadine
Dehaes

Toutes les protestations qui s'accroissent en raison de la précarisation ne peuvent trouver réponse que si l'Etat reprend en main sa responsabilité : prendre des **décisions politiques** et trouver les **moyens financiers** de les mettre en oeuvre. Nous constatons jusqu'ici une démission du pouvoir politique sous la pression croissante de pouvoir financier, voire par complicité avec son idéologie.

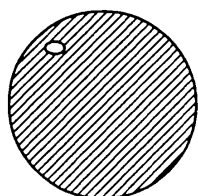
Pour rester crédible, **l'Etat doit refaire de la fiscalité un outil de justice sociale**. La fiscalité a trop pesé sur les revenus du travail tandis qu'elle a favorisé les revenus du capital; ce mécanisme a engendré l'énorme déséquilibre entre l'économie réelle (en principe ordonnée au bien de tous) et la spéculation financière qui ne profite en définitive qu'aux seuls spéculateurs. Que dire des distorsions et de l'instabilité provoquées par le détournement d'importants bénéfices qui pourraient être consacrés à des fins productives.

C'est pourquoi **nous réclamons d'urgence une restructuration de la fiscalité** qui permette d'accomplir un nouveau partage équitable des richesses produites et mettre fin aux mécanismes d'exclusion.

1 - AU NIVEAU NATIONAL, NOUS RÉCLAMONS

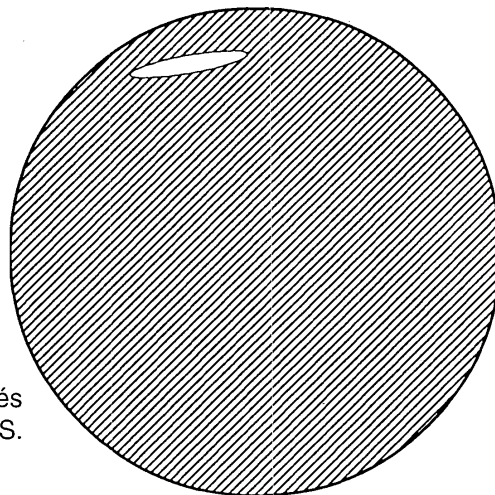
- des mesures de choc contre la fuite des capitaux vers la spéculation
- un **impôt exceptionnel sur les grosses fortunes** (IEP);
- un **impôt annuel sur le décile supérieur des revenus du capital et des sociétés** - en ajustant les moyens nécessaires à l'identification des catégories visées - sans charger les fortunes modestes.
 - d'où l'établissement du cadastre des fortunes et la levée du secret bancaire;

LA BULLE FINANCIERE
d'après Ricardo Petrella, 1998



marchés boursiers
8,8 trillion \$ U.S.
1993

spéculation
produits dérivés
23 trillion \$ U.S.
1994



économie réelle
3,7 trillion \$ U.S.
1992

Forum 7 mars 1998

- au minimum, nous exigeons l'exécution des dispositions légales de relation entre le fisc et les intermédiaires financiers, dès qu'il y a soupçon de fraude;

- **la lutte contre les paradis fiscaux** en isolant les pays qui les protègent, en prenant des mesures plus strictes à l'égard des opérateurs financiers qui favorisent l'évasion;
- Nous voulons spécialement inciter la Belgique à oser un geste significatif et incitateur **en supprimant les faveurs fiscales consenties aux centres de coordination** des multinationales;
- déconnecter certaines décisions économiques des implications de la spéculation financière **en limitant des taux d'intérêt ou des seuils de rentabilité** (niveau et temps) exigés par des organismes;

● des mesures fiscales visant à réduire le chômage

- une **taxation plus juste des employeurs** en fonction de la richesse créée et non en fonction des salaires des travailleurs;
- des faveurs fiscales aux investissements créateurs d'emploi (ex: maribel deuxième formule)
- surimposition aux entreprises qui usent de performances technologiques en causant des dégâts socio-économiques, environnementaux ou énergétiques;
- **lutte contre le travail en noir;**
- **maintien du travail dans son statut contractuel**, laissant place à la négociation salariale, même si les droits de tous à la sécurité sociale exigent le recours à d'autres financements;

● des mesures de clarification, correction, voire sanction des déviances dans l'interprétation de la législation fiscale existante

(exonérations - détaxations - abattements forfaitaires... voire « possibilités légales » à la corruption)

- **imposition des loyers** réellement perçus ;
- surimposer les propriétaires de logements qui restent inoccupés ;
- **levée partielle du secret bancaire** pour les souscriptions obligataires et autres opérations financières ;
- **abolir les titres au porteur;**

2 - AU NIVEAU EUROPÉEN

● mesures de choc

- un **impôt exceptionnel de crise** : choix concerté entre les pays membres de l'Union européenne d'une formule modulable selon les possibilités respectives des États . Cet impôt exceptionnel alimenterait un fonds de création d'emplois ou de rééquilibrage pour les régions en difficulté;
- imposer aux banques de placer un dépôt non rémunéré sur la banque centrale de leur pays, puis auprès de la banque centrale européenne;
- proposer que chaque État membre consacre tel % de son P.I.B. à la redistribution (= mesure de resolidarisation).



- construire une politique fiscale commune pour tous les pays membre de l'Union européenne (mettant fin à l'évasion fiscale)
- **impôt de base, perçu à la source, à un taux minimum identique sur tout profit du capital**, tant pour les individus que pour les sociétés, cela quel que soit leur lieu d'enregistrement sur le territoire européen. Entendu qu'une coopération administrative soit imposée à tous les pays membres.
- harmonisation par unification de fonctionnement des droits et devoirs de communication entre le fisc et les intermédiaires financiers (plus les bases taxables sont mobiles, plus les modalités d'imposition doivent être identiques) ;

- harmonisation d'imposition sur les flux interbancaires, sur les opérations transfrontalières entre sociétés associées, sur les investissements étrangers, sur la taxation progressive de l'usage des ressources naturelles, consommation d'énergie... production de CO2 ;
- **Exiger que le vote sur les questions fiscales** (comme sur les questions sociales) au Conseil des Ministres européens **relève de la majorité simple** et non plus de l'unanimité
 - croisade contre les paradis fiscaux;
 - lutte contre le blanchiment de l'argent sale;

L'harmonisation européenne d'une fiscalité juste est une des bases majeures de la construction de l'Union européenne ; elle est le nécessaire accompagnement de la monnaie unique.

3 - AU NIVEAU INTERNATIONAL

- **taxe mondiale sur toutes les transactions financières spéculatives** : (idée de la taxe Tobin ou une de ses variantes) susceptible de réduire les variations de prix aussi bien des monnaies (taux de change) que des matières premières et des taux d'intérêt. Elle opposerait donc un frein à la spéculation financière globalisée en contrariant le court terme, la turbulence, les risques de krach. Le rendement de cette taxe pourrait être consacré au développement socio-économique des pays et des populations les plus démunis.
- **impôt exceptionnel de crise sur les fortunes supérieures à 50 millions (BEF) ;**
- **lutte mondiale contre les paradis fiscaux** par l'isolement des pays qui les protègent ;
- **lutte mondiale contre la libre circulation et le blanchiment de l'argent sale** (corruption - drogue - crime organisé) ;
- étendre à tous les opérateurs financiers des règles prudentielles strictes, limitant les risques de la spéculation ;
- « fonds de stabilisation » limitant les variations des prix des matières premières;
- **contrôle mondial**, ou cadre socio-économique, **pour réguler les mécanismes économiques** (contrôle de l'OMC en fonction des Droits humains et d'un développement dura-

ble - parer notamment aux abus en matière de brevetage sur les organismes vivants et leur patrimoine génétique);

- **solution à la dette multilatérale** respectant le droit des peuples à garder une marge d'indépendance pour leurs décisions économiques y compris vis-à-vis des P.A.S. (Programmes d'ajustements structurels);
- exigence d'un débat public pour **fixer avec fermeté les domaines qui doivent échapper à l' Accord Multilatéral sur les Investissements (A.M.I.)** en raison des droits et devoirs économiques des États contenus dans la Charte des Nations Unies.

4 - CITOYENNETÉ ET DÉMOCRATIE PAR LA FISCALITÉ

Nous sommes conscients que nos revendications ne sont pas partagées dans l'ensemble de l'opinion publique. Les médias imprégnés de l'esprit néolibéral du profit maximum ont entretenu le rejet de l'impôt. Banques et compagnies d'assurance incitent leur clientèle à s'y soustraire le mieux possible.

En nous adressant à l'audace des responsables politiques, nous croyons que la conjoncture actuelle est une opportunité pour à la fois **donner un autre visage à la fiscalité** et **réveiller la conscience citoyenne** à travers toutes les couches de la société.

Face aux multiples effets de la mondialisation et devant les nombreuses interrogations que pose la construction de l'Union européenne, **l'urgence d'élaborer un nouveau plan global en matière fiscale représente une libération** des tâtonnements et des écueils des mesures « coup par coup » pratiquées jusqu'ici. Si un tel plan manifeste le choix politique de respecter tous les droits humains pour que chacun vive dans la dignité et l'accomplissement de sa personne, il sera réponse adéquate à l'appel de justice qui devient unanime.

Une pédagogie cependant devra étayer l'adhésion au rôle efficace de l'impôt. Dès l'enfance et au cours de la scolarisation, le sens citoyen de la solidarité pourra se développer par l'analyse de situations où les solutions concrètes ne pourront être atteintes que par l'apport équitable de chacun. Ainsi, la spécificité des différentes taxations pourra aider à reconnaître qu'elles sont justifiables, acceptables et lieu de solidarité efficace.

Débat-conférence de presse du 12 mars 98

Présentation des conclusions du forum.

Invités: Mateo Alaluf (ULB), a animé les débats. Les invités présents étaient : Isabelle Durant (ECOLO), Joëlle Milquet (PSC), Annick Thyré (Interrégionale wallonne de la FGTB), Claude Rolin (CSC Wallonne), Arigo Zanella, du cabinet des Affaires sociales.

Carrefour 1 : réduction du temps de travail et création d'emplois

rappel des propositions

- **Proposition de création d'un «Fonds Emploi» au sein de la sécurité sociale**, alimenté par diverses sources (cotisation emploi, réinvestissement des allocation de chômage et de minimex, aides à l'emploi du budget fédéral; d'autres sources de financement sont aussi possibles)
- **Affecté exclusivement au financement de la réduction du temps de travail et à la création d'emplois** socialement utiles dans les communes et le non-marchand; possibilité de créer ainsi jusqu'à 400.000 emplois;
- **Doit remplacer progressivement l'ensemble des mesures existantes**, permettra de mieux coordonner les aides à l'emploi; il s'agit d'un mécanisme structurel destiné à répondre à un problème structurel.

réactions des invités

Mateo Alaluf souligne que la RDTT est proposée par tout le monde (même si divergences), mais que le patronat n'est pas d'accord, car il n'a pas intérêt à ce que le chômage diminue; cela rend les travailleurs plus "dociles".

Claude Rolin (CSC Wallonne) constate un abîme entre les positions syndicales et patronales sur la RDTT; du côté patronal, on note une crainte pour la compétitivité, à quoi s'ajoute un refus idéologique. Du côté syndical, il n'y a pas non plus consensus sur les 32h (il y a même des divergences à l'intérieur des organisations). Il ne faut pas se figer sur un seul mode de RDTT : **une loi imposant la RDTT n'est pas nécessaire; il faut plutôt un cadre légal favorisant les négociations dans les secteurs et les entreprises.**

Il n'est pas convaincu qu'un fonds pour l'emploi puisse fonctionner, mais il est intéressant de globaliser les différents mécanismes mis en place pour l'emploi; par contre il craint qu'en intégrant dans la sécurité sociale, ça risque de trop la chambouler.

Annick Thyré (Interrégionale wallonne de la FGTB) note l'absence du patronat autour de la table. Il faut dire que l'opinion négative du patronat vis à vis de la RDTT est fort relayée par le gouvernement (cfr Luxembourg, Cardiff). **A.T. craint qu'un fonds emploi intégré dans la sécurité sociale ne foute celle-ci en l'air: séc.sociale a été créée pour fournir un revenu de remplacement à ceux qui ne peuvent pas travailler.** Pour créer des emplois, il faut trouver le moyen de prendre le "fric" là où il est (banques, revenus mobiliers...); pas question d'encore solliciter les revenus des ménages. La norme salariale empêche toute négociation valable de la RDTT; pour que celle-ci crée des emplois, il faut qu'elle soit suffisamment significative (pas 20' à la fois).

Isabelle Durant note aussi l'absence de consensus sur la RDTT; Ecolo défend une loi d'orientation pour le passage à 32h en 4 ans avec des incitants fiscaux; l'embauche compensatoire doit bénéficier aussi aux personnes à temps partiel. Les modalités de la RDTT doivent être discutées en fonction des entreprises. Il faut associer la lutte contre les heures supplémentaires. **L'idée d'un fonds pour l'emploi a le mérite de tenter de remettre à plat les multiples mesures d'aide à l'emploi. Mais le problème majeur est de garantir son affectation.** I.D. pense que la proposition est à étudier et à travailler.

Arigo Zanella, du cabinet des Affaires sociales, souligne que la RDTT se discute au sein des gouvernements fédéraux et régionaux; la Belgique est un pays «arriéré» culturellement, où les changements d'organisation (travailler 7j/7, développer les services de proximité...) sont craints. Il ne comprend pas bien l'idée d'intégrer le fonds dans la sécurité sociale. La Sécur.sociale est un tout, il faut voir les modalités d'affectation du paquet; la S.S. n'a d'ailleurs pas été créée pour lutter contre la pauvreté ni pour remettre les gens au travail; elle est là pour prévenir la pauvreté. **Il faut centrer le combat sur le financement**

Forum 7 mars 1998

alternatif de la sécurité sociale, en puisant dans les revenus des entreprises et les revenus spéculatifs.

Joëlle Milquet note que l'objectif d'arriver à une large redistribution du travail est partagé par beaucoup de monde. la question est celle des modalités: il faut sans doute en associer plusieurs. **Le PSC accepte la RDTT si elle est négociée au niveau de l'entreprise**, et si on n'impose pas de charges supplémentaires à celle-ci. Il ne faut pas imposer une norme, mais privilégier la négociation. **Le PSC défend la liaison entre la réduction des charges patronales et la RDTT. Le PSC est favorable au «crédit temps»** sur toute la durée de la carrière, qui devrait être utilisable de différentes façons. une présentation PSC du crédit temps va être faite prochainement.

Ghislaine De Smet reprend la parole au nom du groupe de travail qui a préparé la proposition du «fonds emploi». Nous sommes étonnés de la réaction des participants face à notre proposition de donner à la sécurité sociale une nouvelle fonction, celle de redistribuer l'emploi.

En effet, **le rôle d'assurer des revenus de remplacement est suffisant en cas de chômage conjoncturel; à partir du moment où le chômage est devenu structurel, il est préférable de redonner de l'emploi** que d'assurer un revenu de remplacement (d'ailleurs insuffisant) qui se prolongera peut-être toute une vie. Quant au financement assuré par la cotisation des ménages, il faut tout de même noter qu'elle est progressive, et touche surtout les plus hauts déciles de la population (mais sachons que les décideurs font partie de ces déciles là!).

Antonino Lombardo rappelle que ce n'est pas le nombre d'emplois qui manquent mais les moyens de les financer. Les besoins dans le non-marchand et dans les emplois de proximité sont énormes; dans son plan, il parvient à créer 200.000 emplois.

C'est bien de vouloir prendre l'argent où il est, mais il ne faut pas en rester aux vœux pieux. Il y a des emplois à financer et des personnes sans emplois qui voudraient travailler. A.L. plaide pour un réalisme dans la constitution d'un fonds pour l'emploi.

Carrefour 2 : Ressources et services garantis

rappel des propositions

- La question du respect des Droits de l'Homme se pose directement lorsque les droits socio-économiques fondamentaux ne sont pas respectés (logement, soins santé, vie digne).
- **Revendications matérielles**: suppression de l'article 80 et du statut de cohabitant, individualisation des droits sociaux, révision du montant des allocations sociales (en les liant à la réévaluation des bas salaires), maintien des droits pendant la durée du recours contre une suspension;
- **Droits des sans emploi** : droit à l'activité, obligation des travailleurs sociaux à les informer de leurs droits, présomption d'innocence lors de conflits avec l'administration, accès au dossier par la personne concernée, ombudsman; refus des enquêtes domiciliaires de l'ONEM et du CPAS (telles qu'actuellement), accélération de l'application de l'adresse de référence.

réactions des invités

Mateo Alaluf recadre les réflexions de ce deuxième carrefours en 3 points: la dignité des personnes, le droit à l'activité (**ne peut pas s'**

«autoactiver», mais doit se laisser **«activer»!**), enfin le niveau des revenus de remplacement.

Joëlle Milquet appuie les revendications en matière de respect de la personne, le contrôle des visites domiciliaires. Il faut réfléchir aux effets pervers des dispositions qui empêchent les cohabitants de prendre un temps partiel.

Arigo Zanella nous annonce la décision de **mise en place d'un «Observatoire de la pauvreté»**, au sein du Centre pour l'égalité des chances. Cet observatoire devra vérifier le respect des droits économiques, sociaux, civils et politiques. Le travail sera confié à la **ligue des droits de l'Homme, qui fera un rapport annuel** sur l'application concrète de ces droits. Le droit à l'activité (SEL, RES...) pose un problème technique (limite avec travail au noir). le cabinet travaille sur cette question. Il faut bien différencier la notion d'emploi convenable du «droit à l'activité», qui peut donner des dérives dangereuses.

Les minima sociaux sont heureusement indexés; la question de leur niveau pose la question du seuil qui engendre une concurrence à l'emploi peu qualifié (on peut

vivre mieux des allocations que d'un petit salaires, par les avantages octroyés). Idéalement il faudrait remonter le niveau des deux (alloc. et petits salaires), mais on n'a pas l'argent pour le faire.

Isabelle Durant souligne l'importance d'accompagner les personnes face au **problème de l'endettement. L'individualisation des droits est essentielle**, la pénalisation des cohabitant(e)s est tout à fait inacceptable. Face au problème de non-respect de la dignité des personnes, I.D. rappelle l'initiative d'Ecolo pour dénoncer les visites domiciliaires (Thierry Detienne). La réflexion sur l'allocation universelle, portée depuis longtemps par Ecolo, est actuellement laissée en veilleuse, car dans une période comme celle que nous connaissons elle est dangereuse, car elle comporte le risque de provoquer le détricotage du système de protection sociale, déjà fort menacé.

I.D. rappelle la position d'Ecolo par rapport aux ALE, indignes d'un pays riche, et qui entrent en concurrence avec le développement des services de proximité.

Au point de vue droit à l'activité, voir comment faciliter le «droit à la militance», qui est déjà un moyen de réinsertion dans la société. Des sans emploi n'osent pas militer de peur des sanctions.

Annick Thyré nous annonce une **campagne d'actions en front commun des travailleurs sans emploi de la FGTB et de la CSC, du 26.3 au 3.4**, organisées dans toute la région wallonne. Elles touchera les points mis en avant

ici : mise ne cause de l'article 80, droit à la dignité. Il y a un **projet de charte des droits et devoirs respectifs** des personnes sans emploi et des fonctionnaires de l'ONEM.

Les personnes sans emploi doivent pouvoir rendre des menus services occasionnels dans leur propre entourage, mais les limites doivent être strictes, de même pour le militantisme. Quant à la question de l'individualisation des droits, A.T. souligne qu'il faut y revenir: ce n'est qu'en 1980 que le statut de cohabitant a été introduit.

Le système d'ALE est inacceptable: il ne s'agit pas d'emplois convenables, et cela installe les personnes dans le chômage.

Claude Rolin insiste sur le **caractère flou des réglementations en matière de chômage**; les textes sont compliqués à interpréter. A une époque où on revendique un meilleur fonctionnement de la justice, il faut souligner surtout la **disproportion entre la faute et les sanctions**: pour une faute administrative (formulaire mal rempli, souvent involontaire, par exemple en cas de chômage économique) la personne risque de 8 semaines à 6 mois de suspension! La dignité des sans emplois peut aussi être retrouvée dans l'action collective : il faudrait **faire plus de place aux sans emplois dans les organisations syndicales**. La solidarité doit se faire entre les personnes avec et sans emploi, sur des revendications communes.

L'article 80, outre le fait de suspendre de droit aux allocations, rend aussi le nouvel accès à l'emploi quasi impossible pour les cohabitants (beaucoup d'emplois ne sont accessibles qu'aux chômeurs).

Carrefour 3 : Formation et accès à l'emploi

rappel des propositions

- **enseignement obligatoire** : refus de la sélection par l'échec et de l'exclusion en cascade, refus de la dualisation de l'enseignement; considérer l'élève comme une personne à part entière, former à la citoyenneté; rendre la concertation avec les personnes de terrain obligatoire (enseignants, collectifs alpha, formateurs en entreprise, formations en alternance ...); refinancement de l'enseignement car ce qui n'est pas investi en prévention sera dépensé ensuite pour colmater les dysfonctionnements de la société; revaloriser l'enseignement professionnel, intervention des entreprises dans le financement de matériel adéquat.

- **enseignement de la seconde chance** : refus de la formation forcée; l'accès à la formation ne doit pas être subordonné à un statut particulier des sans emploi (par ex. chômage longue durée); pas de déduction des indemnités de formation des allocations de chômage ou de minimex; responsabilisation des entreprises, qui devraient consacrer un certain pourcentage de leurs bénéfices aux formations (de leur personnel et rôle dans financement formation en alternance et professionnelle).

réactions des invités

Mateo Alaluf souligne un paradoxe : la scolarité est en augmentation, mais le chômage aussi! Il faut revoir avec cet éclairage les conclusions

du sommet de Luxembourg sur la formation des sans emploi.

Isabelle Durant souligne que **la formation doit rester une démarche volontaire** : toute conditionnalité est donc inacceptable. Il y a un énorme gaspillage dans l'offre de formation (lié à la pilierisation de la société belge) : il faut mettre à plat les différentes offres de formation.

Ecolo appuie la notion de capital-formation : ce capital est inversement proportionnel à la formation déjà reçue. Il permettrait aussi d'alterner travail et formation tout au long de la vie.

Il faut revaloriser le travail manuel, en le réintégrant dans la formation en tronc commun, organisée jusqu'à l'âge de 15 ans; les orientations plus spécifiques ne se feraient qu'après cet âge (évite les choix trop précoces et les exclusions en cascade).

Arigo Zanella note que **le gouvernement belge réagit aux dispositions de Luxembourg en mettant l'accent sur les jeunes infrascolarisés**. Une proportion importante de chômeurs est constituée par des personnes n'ayant atteint que le secondaire inférieur. Il faut responsabiliser les différents acteurs, notamment les enseignants, pour atteindre un meilleur niveau de base. **Les enseignants doivent être formés à la fonction d'animateurs**. Il faut alterner les périodes de formation et de travail tout au long de sa vie, car il faut aussi s'adapter à la vitesse de l'évolution technologique.

Joëlle Milquet remarque que l'offre de formation est évaluée à 12% en région wallonne, mais qu'il faut constater une grande

disparité entre les formations et leur efficacité par rapport à l'accès à l'emploi : **il faut réformer le Forem**.

Il faut inciter les entreprises à prendre en charge les formations, en liant cela par exemple à la réduction des charges sociales. Il faut trouver des incitants à la formation, notamment en les liant à un accès à l'emploi, mais il ne faut pas rendre les formations obligatoires.

Claude Rolin souligne que **le sommet européen s'est trompé de cible : c'est l'emploi qui manque et non la formation!**

C'est une dérive : le sommet pour l'emploi aurait dû prendre des mesures pour l'emploi!

Il est normal que les entreprises contribuent à la formation : cela a toujours fait partie de leur rôle; les entreprises demandent à présent des travailleurs "clés sur porte", alors qu'auparavant ils assuraient eux-mêmes leur formation.

Il faut assurer un réinvestissement dans l'éducation permanente et les congés formation. Car ce circuit de la deuxième chance est indispensable pour les personnes qui n'ont pas pu être formées par le système scolaire de base; au sinon elles se retrouvent définitivement exclues.

Annick Thyré appuie les propos de Claude Rolin. Les formations doivent donner un véritable accès à un emploi, au sinon on se moque des gens.

Il faut aussi rappeler que la formation est un droit, une conquête ouvrière. On la dénaturerait en la rendant obligatoire, qui plus est en la mettant en lien avec des sanctions.

Carrefour 4: Financement et choix politiques

rappel des propositions

- **l'Etat** doit retrouver le sens redistributif de l'impôt, en faire un outil de justice sociale; réhabiliter l'impôt auprès de l'opinion publique, en veillant à ce qu'il soit équitable et efficace.
- obtenir un refinancement de l'état en taxant le capital (et non plus uniquement le travail), de façon équitable; impôt exceptionnel ou annuel sur les fortunes (établissement cadastre des fortunes et levée du secret bancaire);
- revoir la taxation des centres de coordination;
- **au niveau européen** : harmonisation fiscale : revenus des ménages, revenus du capital et revenus des sociétés;

- **au niveau international** :
taxe Tobin sur les transactions financières spéculatives;
lutte contre le projet d'A.M.I. qui empêcherait tout contrôle des états et des citoyens sur les agissements des entreprises;

réactions des invités

Mateo Alaluf note que **la redistribution des revenus est en panne** : alors que nous sommes plus riches qu'avant, la répartition des revenus ne se fait plus. Les gains de productivité ne se traduisent plus par une augmentation du bien-être, comme dans les 30 glorieuses; à cette époque, la redistribution fonctionnait assez bien, notamment parce que le rapport de force entre les organisations

syndicales et le patronat était plus fort.

Arigo Zanella déclare que les socialistes ont mis sur la table plusieurs propositions allant dans le sens des propositions faites par le carrefour, mais ils ne sont pas parvenus à obtenir gain de cause. **On assiste à un blocage au niveau du gouvernement dès qu'on met la question de la taxation du capital sur la table.**

Beaucoup de choses peuvent déjà être réalisées au niveau belge, même sans harmonisation fiscale. Il existe à Rixensart une société qui enregistre toutes **les opérations boursières de la bourse de Bruxelles : il suffirait de les taxer!** Pour lutter contre la fraude fiscale : instaurons un droit de suite des avoirs belges à l'étranger. Le financement alternatif de la sécurité sociale est décrié de partout.

Il faut apporter des corrections à la taxation des centres de coordination.

Par rapport aux mécanismes à mettre en place pour organiser une compensation de la variation des prix des matières premières : les socialistes ont déposé un dossier de 150 pages, mais il est persuadé que cela n'aboutira pas.

Annick Thyré souligne que cet aspect du débat est hyper important, et qu'il est souvent occulté. Il faut oser prendre l'argent pour financer le social chez ceux qui en ont...mais la volonté politique manque. Actuellement les revendications de la FGTB sur la justice fiscale sont un peu passées en second plan vu les problèmes plus aigus actuellement dans le domaine de l'emploi.

A.T. **souligne aussi la différence de discours: quand il s'agit de fraude fiscale, on parle pudiquement d' "ingénierie" fiscale; quand il s'agit des chômeurs, on parle de fraude inacceptable. Les sanctions sont**

d'ailleurs aussi inversement proportionnelles aux montants fraudés...

Claude Rolin note qu'outre les freins rencontrés au niveau politique pour taxer les revenus financiers, les bénéficiaires des sociétés, il y a un **combat difficile à mener auprès de la population, de réhabilitation du rôle de l'impôt.** Aujourd'hui, il y a un déplacement de la norme: ce qui est bien, c'est payer le moins possible d'impôt, de frauder. Le discours dominant est antifiscal (ce n'est pas un hasard): il faut remettre cela en question.

Joëlle Milquet est d'accord; elle annonce qu'un des enjeux de la prochaine négociation gouvernementale sera la réforme fiscale, car la fiscalité est pour le moment inéquitable. **Le PSC défend depuis des années la CSG pour la sécurité sociale:** ce serait déjà un financement alternatif. Il y a aussi des choses à faire au niveau mobilier et immobilier (taxer sur les loyers réels). Une harmonisation européenne de la fiscalité s'impose.

Il faut aller plus loin dans les taxations de l'économie "casino": la régulation politique est essentielle si on veut garder l'humain au centre de notre système économique.

Isabelle Durant nous met en garde: c'est la fiscalité qui constitue le principal moyen de redistribution, et non la sécurité sociale. L'écart continue de se creuser entre les revenus du capital et ceux du travail. **Ecolo met en avant la lutte contre la fraude fiscale et l'arriéré fiscal (en amplifiant les moyens en hommes et en budget des services de contrôle).** Il ne faut pas attendre l'Europe pour agir: par exemple pour la **taxe CO₂**, la Belgique pourrait prendre des initiatives. Au point de vue Européen, les verts forment une coalition entre les différents pays.

Forum 7 mars 1998